



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 37/2024

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT ABROGATION DES ARRETES NOMMANT
DES MANDATAIRES QUI NE SONT PLUS EN POSTE
PATINOIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté n°09/12 en date du 04/06/12 portant institution d'une régie de recettes et d'avances à la patinoire, modifié par les arrêtés n°18/15 du 10/06/15, n°10/18 du 21/03/18 et n°49/2023 du 13/10/23 ;

VU l'arrêté n° 48/2021 du 06/01/21 portant nomination du régisseur titulaire et de ses suppléants pour ladite régie ;

VU l'arrêté n°40/2022 en date du 01/08/2022 nommant Cécile GALLOIS mandataire de ladite régie ;

VU l'arrêté n°59/2022 en date du 24/10/2022 nommant Wendy BEGUIN mandataire de ladite régie ;

VU l'arrêté n°66/2023 en date du 26/12/2023 nommant Marie-Pascale DESCOMBES mandataire de ladite régie ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 19/09/2024 ;

VU l'avis conforme du régisseur suppléant en date du 19/09/2024 ;

VU l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 19/09/2024 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Cécile GALOIS ne faisant plus partie du personnel communal, l'arrêté n°40/2022 en date du 01/08/2022 la nommant mandataire de ladite régie est abrogé.

Article 2 :

Madame Wendy BEGUIN ne faisant plus partie du personnel communal, l'arrêté n°59/2022 en date du 24/10/2022 la nommant mandataire de ladite régie est abrogé.


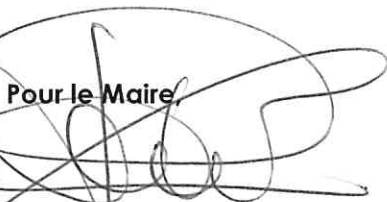
Article 3 :

Madame Marie-Pascale DESCOMBES ne faisant plus partie du personnel communal, l'arrêté n°66/2023 en date du 26/12/2023 la nommant mandataire de ladite régie est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Maire et Madame la Comptable Publique assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le ~~23.09.23~~ 23.09.24

 Pour le Maire

Jean-Marc PEILLEX

Le Régisseur Titulaire,


André CHARPENTIER

Le Mandataire suppléant,


Jacques FAVRET

Mis en ligne le 23-09-2024